

Sondage fréquentation Accueil de loisirs du mercredi

Afin de pouvoir préparer la ré ouverture de l'accueil de loisirs, nous vous remercions de bien vouloir prendre un peu de temps pour répondre aux questions suivantes.

A noter : ce document est un sondage sur vos besoins, nous reviendrons vers vous au plus vite pour vous rendre réponse sur nos possibilités d'accueil. Vous aurez également la possibilité d'annuler l'ensemble de vos inscriptions sans frais si le protocole sanitaire que nous vous présenterons ne vous convient pas. Pour les parents séparés, avec une garde alternée, n'hésitez pas à faire, si besoin, deux documents un au nom de chaque parent.

Nom et prénom du ou des parents :

Nom et prénom de l'enfant :

Ecole : Classe : Date de retour à l'école :

Nom et prénom de l'enfant :

Ecole : Classe : Date de retour à l'école :

Nom et prénom de l'enfant :

Ecole : Classe : Date de retour à l'école :

Cas 1 : Vous avez déjà complété et renvoyé un bulletin d'inscription pour les mercredis de mai-juin.

Vous souhaitez maintenir les dates réservées.

Votre organisation au travail a évolué vous souhaitez faire des changements, merci de nous indiquer lesquels :

.....
.....
.....

Cas 2 : Vous n'aviez pas effectué de réservation pour cette période.

Vous souhaitez, si possible, inscrire votre enfant aux dates suivantes :

Mercredi 20/05			Mercredi 27/05			Mercredi 3/06			Mercredi 10/06		
M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM
Mercredi 17/06			Mercredi 24/06			Mercredi 1/07					
M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM			

Vous ne souhaitez pas inscrire votre enfant pour les mercredis jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Situation familiale :

Vous êtes profession mobilisable : *personnels soignants, sociaux et médico-sociaux, dont l'ASE ;*
- *des personnels des forces de sécurité intérieure (police, gendarmerie, pompiers, personnels pénitentiaires) ;*
- *des personnels de la préfecture ;*
- *des personnels de l'éducation nationale ;*
- *des personnels des collectivités territoriales impliqués dans la scolarisation des élèves ou dans la mise en œuvre des activités périscolaires.*

Vous êtes parent isolé :
Travail hors du domicile Télé travail : Ne travaille pas

Vous êtes en couple :
Parent 1 : Travail hors du domicile Télé travail : Ne travaille pas :
Parent 2 : Travail hors du domicile Télé travail : Ne travaille pas :